

## Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
BRION GUILLAUME	10230177-001	AILLEVILLE	0.4999	000 ZD 48	BOIZARD Guy	19/04/24	
			0.2341	000 ZD 36			
			0.3563	000 ZD 35			
			3.2286	000 ZH 4			
			0.2790	000 ZH 27			BRION Micheline
			1.4257	000 ZH 20			JACQUOT Michel
			0.3567	000 ZH 8			COMMUNE D'AILLEVILLE
			5.0853	000 ZE 19			JACQUOT Michel
			0.3230	000 AB 115			COMMUNE D'AILLEVILLE
			0.4177	000 AB 20			



BRION GUILLAUME 10230177- 001	FONTAINE	3.3900	000 0B 110	BRION Bernard	19/04/24
		3.5840	000 B 220	BRION Bernard	
	VOIGNY	1.6540	000 ZN 39	BRION Jean-Marc	
		1.5570	000 ZN 38	COLLIN Bernard	
	BAR-SUR-AUBE	3.9340	000 0C 605	COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE	
		0.1965	000 AP 13	COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE	
		1.5365	000 AC 159	GUERIN Gérald	
		0.6442	000 0C 4	COLLIN Bernard	
		1.8677	000 AC 211	BRION Jean-Marc	
		0.0170	000 0B 677	BRION Jean-Marc	
		0.2493	000 WA 4	BRION Micheline	
		0.8497	000 WA 3		
		1.8207	000 AR 96		
		0.8795	000 AP 12	COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE	
	0.5710	000 AC 161	BRION Jean-Marc		
		0.0730	000 AC 147	Indivision BOCQUET Oscar	
	0.5040	000 AC 53	GUERIN Gérald		
		10.0435	000 0D 844	BRION Micheline	
	0.5762	000 0C 517			
	0.3011	000 0C 369	BRION Bernard		
	0.0585	000 0A 295	MOCOCHAIN Maryse		
		0.0585		000 0A 294	
		0.2130		000 0A 292	
2.1280	000 0A 223				
0.0826	000 AC 170	Indivision BOCQUET Oscar			

BRION GUILLAUME	10230177-001	BAR-SUR-AUBE	0.1030	000 OB 662	Indivision BOCQUET Oscar	19/04/24
			0.2040	000 OB 913	COLLIN Bernard	
0.2990	000 OB 910					
0.6050	000 OB 879					
0.2794	000 OB 795					
0.5950	000 OB 794					
0.0590	000 OA 301					
1.1180	000 OA 298					
0.1850	000 OA 266					
3.9580	000 AP 107	BRION Micheline				
2.4307	000 AD 314					
2.8415	000 AC 194					
0.4333	000 AB 14					
0.1576	000 AB 13					
1.4020	000 OC 514					
0.1607	000 OC 502					
7.4770	000 OC 431					
2.0470	000 OC 429					
0.4260	000 OC 422					
0.7450	000 OC 420					
1.7190	000 OC 402					
1.0075	000 OC 401					
1.0825	000 OC 389					
0.2450	000 OC 380					
2.0120	000 OC 375					
0.8855	000 OC 243					
2.5532	000 OC 238					
1.5770	000 OC 200					

BRION GUILLAUME	10230177-001	BAR-SUR-AUBE	2.3187	000 OC 194	BRION Micheline	19/04/24	
			0.5225	000 OB 1213			
			0.0112	000 OB 1210			
			0.0071	000 OB 1153			
			0.0018	000 OB 1148			
			0.0156	000 OB 678			
			0.0201	000 OB 675			
			0.0560	000 OB 499			
			0.1165	000 OB 498			
			0.1165	000 OB 483			
			0.5369	000 OB 423			
			0.8220	000 OB 421			
			0.2220	000 OB 413			
			0.0670	000 OA 302			
			0.3630	000 OA 291			
			0.0730	000 OA 282			
			0.2200	000 OA 280			
			0.2160	000 OA 278			
			0.2010	000 OA 267			
			0.0080	000 OA 265			
			0.2485	000 OA 263			
			0.0627	000 OA 250			
			2.6538	000 OA 249			
			0.2557	000 AP 111			BRION Jean-Marc
			0.6264	000 AP 109			
			0.1197	000 AC 143			
			0.3500	000 OD 848			
0.2395	000 OD 847						
19.9610	000 OD 846						

BRION GUILLAUME	10230177-001	BAR-SUR-AUBE	1.8667	000 OC 568	BRION Jean-Marc	19/04/24
			0.5008	000 OC 478		
			1.0100	000 OC 477		
			0.3710	000 OC 426		
			0.3470	000 OB 501		
			0.2475	000 OA 541		
			0.0280	000 OA 316		
			0.0280	000 OA 315		
			0.2578	000 OA 313		
			0.1850	000 OA 308		
			0.3464	000 OA 305		
			0.0556	000 OA 304		
			0.0910	000 OA 296		
			0.0597	000 OA 287		
			0.1529	000 OA 283		
			0.4071	000 OA 281		
			0.3050	000 OA 276		
			0.2710	000 OA 222		
			0.0420	000 OA 220		
			0.0170	000 OA 219		
			0.0870	000 OA 206		
			3.5465	000 A 158	BOCQUET Evelyne	
			0.5980	000 OA 221	ARMANT Pascal	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDI** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
LACULLE EDOUARD	10230367-002	CHERVEY	0.1436	000 ZN 22	M. GUILLEMIN BERTRAND	19/04/24
			0.1754	000 ZN 36	M. JOFFROY THIERRY	
			0.7905	000 ZN 52	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.0837	000 ZP 161		
			0.5000	000 ZM 25	COMMUNE DE CERVEY C	
			0.7321	000 ZP 4	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.2164	000 ZN 5		
0.2755	000 ZM 30	LACULLE VICTOR				
	0.1010	POLISY	000 ZI 25	Mme MOUTARD AGNES		

LACULLE EDOUARD	10230367-002	MEURVILLE	0.1350	000 OF 1184 (J)	ARNOULT MARYVONNE	19/04/24
			0.0250	000 F 565	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.0714	000 F 1189	ARNOULT MARYVONNE	
			0.0670	000 F 566	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.3553	000 F 2139		
			0.0524	000 F 2141		
			0.0273	000 F 2142		
			0.0911	000 F 810	ARNOULT MARTINE	
			0.0422	000 F 112		
			0.0675	000 F 113		
			0.0498	000 F 114		
			0.0422	000 F 1625		
			0.0493	000 F 1626		
			0.0556	000 F 1975		
		ESSOYES	0.4399	000 ZA 24	SCS MHCS C	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DU FUZIN	10240084	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	1.0930	000 ZE 38	Berthelin Patrick	19/04/24
			0.5649	000 ZE 110		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDI au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
PIERRE-GAEREMYNCK ADRIEN	10240085	AIX-VILLEMAUR- PÂLIS	1.6900	000 ZH 58	LALLAT Michel	19/04/2024	
			2.3162	000 ZB 31	PIERRE Marc		
			3.3150	000 ZA 14			
			2.3660	000 ZA 17			
			2.0780	000 ZB 6			
			3.1750	000 ZB 11			
			4.3540	000 ZB 22			
			4.1400	000 ZY 7			
			2.3840	000 ZA 15			INDIVISION PIERRE
			2.8673	000 ZB 37			

PIERRE-GAEREMYNCK ADRIEN	10240085	AIX-VILLEMAUR- PÂLIS	2.0970	000 ZB 9	INDIVISION PIERRE	19/04/24
			2.6810	000 ZB 18		
			1.5870	000 ZE 16		
			0.7830	000 ZY 3	LOGA Jérémie	
			1.4210	000 ZY 4		
			1.3920	000 ZY 5		
			5.8815	000 ZY 9	LOGA Samuel	
			0.8440	000 ZY 6	LOGA Jérémie	
			0.9430	000 ZY 8	LOGA Samuel	
			1.0263	000 ZH 31	PIERRE Marc	
			1.1750	000 ZH 32	INDIVISION PIERRE	
			0.2610	000 G 975		
			2.7240	000 ZK 11	PIERRE Marc.	
			12.4590	000 ZK 15	INDIVISION PIERRE	
			5.9010	000 ZK 17	PIERRE Marc	
		5.9810	000 ZK 26	INDIVISION PIERRE		
		0.0540	000 ZK 28			
		0.3780	000 ZK 29			
		1.6820	000 ZK 34			
		3.7490	000 ZK 44			
		0.1230	000 ZK 60			
		0.3240	000 ZK 64			
		1.1200	000 ZK 7	PIERRE Marc		
		0.0020	000 ZK 71	INDIVISION PIERRE		
		0.0980	000 ZK 74			
		0.0030	000 ZK 75			
		0.0240	000 ZK 76			
0.1500	000 ZK 8	PIERRE Marc				
0.8260	000 ZK 9					

PIERRE-GAEREMYNCK ADRIEN	10240085	BOEURS-EN- OTHE	1.1890	000 ZL 17	INDIVISION PIERRE	19/04/24
			2.3540	000 ZL 22	DUPUIS MARIE CLAIRE	
			4.5560	000 ZL 23		
			4.5300	000 ZL 33	PIERRE Marc	
			6.8610	000 ZL 39		
			3.9490	000 ZL 40	INDIVISION PIERRE	
			0.2760	000 ZL 41		
			0.1490	000 ZL 43	PIERRE Marc	
			1.0250	000 ZL 44		
			0.1990	000 ZL 45		
			0.5070	000 ZL 47		
			0.9080	000 ZL 48		
			0.3124	000 ZL 85	DUPUIS MARIE CLAIRE	
			4.7270	000 ZO 2	PIERRE Marc	
			5.1390	000 ZO 7		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDI** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

jasseines



## Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après :

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA DES AIRES	10240086	DONNEMENT	2.2446	000 ZK 35	ROYER BRUNO	19/04/24
			2.2320	000 ZI 21	SCIEUR MARIE-JOSEE, ROYER BRUNO	
			5.0280	000 ZI 22		
		JASSEINES	1.8000	000 ZO 35	SCIEUR MARIE-JOSEE	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SARL GC	10240087	FONLETTE	0.7205	000 ZN 141	Cordonnier Louis	19/04/2024

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT** au plus tard à la **date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DUFOUR BENEDECITE THÉRÈSE COLETTE	10240088	BUXEUIL	0.2510	000 ZM 47	RUELLE MICHEL	19/04/24
			0.2796	000 ZD 62		
			0.0149	000 ZD 63		
			0.0042	000 ZD 64		
			0.1150	000 ZM 73		
			0.0111	000 ZD 61		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DEBAIR SÉBASTIEN	10240089	VAL-D'AUZON	1.1420	ZA 10 (J)	DEBAIR SERGE	19/04/24
			1.1420	ZA 10 (K)		
			0.1710	ZB 5		
			1.2120	ZB 14 (J)		
			0.6060	ZB 14 (K)		
			2.7390	244 ZS 2 (J)		
			2.7390	244 ZS 2 (K)		
			4.0615	ZB 15 (J)		
			2.0305	ZB 15 (K)		
			0.4480	244 ZT 21		



DEBAIR SÉBASTIEN	10240089	VAL-D'AUZON	2.2260	413 ZC 33 (J)	DEBAIR SERGE	19/04/24		
			1.1130	413 ZC 33 (K)				
			0.1749	D 86 (A)				
			6.3870	YA 11			DEBAIR Stéphane	
			3.5440	244 ZT 14				
			0.1873	ZA 9 (J)			NOLLEZ DEBAIR (Succession) Fernande	
			0.3747	ZA 9 (K)				
			7.3698	413 ZC 46				
			PINEY	0.2010			ZL 44	DEBAIR SERGE
				2.6766			ZL 71	
			PEL-ET-DER	0.3314			000 ZO 34	NOLLEZ DEBAIR (Succession) Fernande
				0.2040			ZC 3	DEBAIR SERGE
				1.7467			ZB 88	
				0.7648			ZB 90	
				0.6410			ZC 4	
				1.1740			ZB 16	NOLLEZ DEBAIR (Succession) Fernande
				3.0500			ZB 17	
				10.7850			ZB 18	
				2.6790			ZB 19	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DES ECREIGNES	10240090	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	6.3800	000 ZP 9	DELORME Colette	19/04/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
LEFEVRE Amandine LEFEVRE barbara	10240092 10240091	ROUVRES-LES- VIGNES	0.1795	000 ZE 34	LEFEVRE Marc et Michèle	19/04/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BURIDANT CHARLÈNE MARYLENE	10240093	AIX-VILLEMAUR- PÂLIS	9.3770	000 ZY 38	BURIDANT YVES ET FRANCOISE	19/04/24
			1.3826	000 YB 59		
			4.1280	000 YB 39		
		VILLEMOIRON- EN-OTHE	16.6810	000 ZB 76	JARRY MARIE-CLAUDE	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Controle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.